

Biographie d'Alfred JULES-JULIEN

(Dictionnaire des parlementaires français de 1889 à 1940 de Jean Jolly)

Né le 20 septembre 1882 à Avignon (Vaucluse), Député du Rhône de 1931 à 1942. Sous-secrétaire d'Etat à l'Education Nationale (enseignement technique) du 24 janvier 1936 au 10 avril 1938.

Ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones du 10 avril 1938 au 16 juin 1940.

Jules Julien, né à Avignon, fit ses études au lycée de Marseille puis à la Faculté de Lyon où il soutint une thèse de doctorat sur la Publication des décisions pénales. Il s'inscrivit au barreau en 1904 et dans les premières années fut secrétaire de bâtonnier. On l'a trouvé à la barre dans toutes les affaires retentissantes.

Il se présenta le 18 juin 1931 à une élection législative partielle pour pourvoir au remplacement d'Augagneur, décédé le 23 avril 1931, dans la 3e circonscription de Lyon (quartier de La Guillotière). Il fut élu dès le premier tour avec 3.090 voix contre 1.168 à son concurrent immédiat, sur 5.700 votants et 12.107 inscrits (53 % d'abstentions). C'est également au premier tour qu'il fut réélu le 1er mai 1932, avec 5.147 voix sur 9.725 votants contre 2.150 à Pernet et 1.452 à Philipp. En 1936, après avoir été en tête au premier tour avec 3.043 voix sur 9.543 votants, il l'emporta au scrutin de ballottage du 10 mai en recueillant 3.923 voix sur 9.194 votants.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe radical et fut élu secrétaire de la commission du commerce et de l'industrie et de la commission d'assurance et de prévoyance sociales. Il fut par la suite membre des commissions des pensions civiles et militaires, des P.T.T. puis de la législation civile et criminelle.

Il a participé à la préparation des lois qui concernent les baux commerciaux, la propriété commerciale et il est l'auteur de plusieurs rapports importants, notamment sur les P.T.T., sur le fonds de garantie en matière d'accidents automobiles, sur les assurés sociaux, sur le contrôle et la répartition des pourboires, sur les habitations à bon marché. Il a d'ailleurs publié des ouvrages sur ces différentes questions et notamment Le statut définitif de la propriété commerciale (Lyon 1933). Compagnon de voyage du président Herriot aux Etats-Unis, en Lettonie, en Turquie, Jules Julien est conseiller municipal de Lyon et a été sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, sans interruption de janvier 1936 à avril 1938, dans le 2e cabinet Sarraut, le 1er cabinet Blum, les 3e et 4e cabinets Chautemps et le 2e cabinet Blum.

Dans ce poste, en complet accord avec les ministres de l'Education nationale, d'abord M. Guernut sous le cabinet Sarraut, puis M. Jean Zay jusqu'en avril 1938, il s'est efforcé de développer l'enseignement professionnel malgré la modicité des crédits affectés à cette action, modicité qu'il souligne pour la regretter dans les débats, tant du budget pour 1937 que de celui pour 1938, tout en constatant que la situation financière ne permettait pas de mieux faire. Au cours de ces mêmes débats, il annonça le dépôt d'un projet de loi portant obligation de l'apprentissage jusqu'à 18 ans, mais ce texte ne put jamais voir le jour.

Ministre des P.T.T. dans le 3e cabinet Daladier et dans les deux cabinets Reynaud de 1940, chargé également de la Radiodiffusion, il vient attendre au Bourget MM. Daladier et Georges Bonnet à leur retour de la Conférence de Munich en 1938 et prit ainsi sa part des ovations populaires. C'est d'ailleurs la radio qui lui donna le plus de soucis pendant son passage à ce ministère : statut de la radiodiffusion, contrôle des émissions et de leur qualité morale et artistique, problèmes posés par le recrutement des artistes, informations et censure, etc... En 1939, les P.T.T. devaient d'ailleurs perdre leur contrôle de la radio qui passait directement sous l'autorité du président du Conseil, les P.T.T. ne gardant qu'un rôle purement technique.

Au cours des dramatiques journées de juin 1940, Jules Julien fit preuve de son patriotisme et confirma le 16 juin, jour de la démission du cabinet Reynaud, son désir de voir la France poursuivre la lutte, outre-mer si cela était nécessaire, et pour ce, il se prononça contre la demande d'armistice. Dans le scrutin du 10 juillet 1940 accordant les pouvoirs constitutionnels au maréchal Pétain, il s'abstint volontairement.

(Dictionnaire des parlementaires français de 1940 à 1958 de La documentation française)

Né le 29 septembre 1882 à Avignon (Vaucluse)

Décédé le 8 janvier 1977 à Lyon (Rhône)

Député du Rhône de 1931 à 1942

Sous-secrétaire d'Etat à l'éducation nationale du 24 janvier 1936 au 10 avril 1938

Ministre des postes, télégraphes et téléphones du 10 avril 1938 au 16 juin 1940 Membre de la seconde Assemblée nationale constituante (Rhône)

Député du Rhône de 1946 à 1955

Secrétaire d'Etat au Commerce du 11 septembre 1948 au 28 octobre 1949

Hostile à l'armistice, Alfred Jules-Julien choisit de s'abstenir volontairement lors du scrutin du 10 juillet 1940 qui accord les pouvoirs constitutionnels au maréchal Pétain. Retiré de la vie publique pendant l'occupation, il reprend le cours de ses activités politiques à la Libération ; il retrouve son fauteuil d'adjoint au maire de Lyon, auprès d'Edouard Herriot et tente, lors des élections pour la seconde Assemblée nationale Constituante du 2 juin 1946 de reprendre son siège de député du Rhône. Alfred Jules-Julien figure à la deuxième place sur la liste du Rassemblement des gauches républicaines conduite par Edouard Herriot dans la première circonscription du Rhône. Cette liste, qui n'était arrivée qu'en troisième position lors des élections pour la première Assemblée nationale Constituante, se place cette fois-ci en tête et, avec 66 786 voix sur 277 754 suffrages exprimés, obtient deux des huit sièges à pourvoir

Alfred Jules-Julien est nommé membre de la Commission des moyens de communication, des postes, télégraphes et télécommunications et de la Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. C'est au nom de celle-ci qu'il intervient, à plusieurs reprises, en faveur de l'artisanat. Il dépose ainsi, le 2 octobre 1946, un rapport sur les propositions de loi de Vincent Badie tendant à réglementer et à garantir la production et le commerce de la chaussure, et d'Edouard Frédéric-Dupont tendant à réglementer dans ces secteurs l'emploi de la dénomination de qualité « fait main » et l'emploi de l'expression « bottier ». Alfred Jules-Julien est aussi l'un des parlementaire les plus engagés dans la discussion des propositions de loi relatives à l'organisation du Conseil économique et social : le 2 octobre 1946, il plaide pour l'augmentation, au sein de cette nouvelle assemblée, du nombre des représentants des « organisations ouvrières » et « des grandes, petites et moyennes entreprises du petit commerce et de l'artisanat ». Cette représentation accrue permettrait, défend le député du Rhône, de rendre aux Chambres de commerce la place éminente qui leur revient et à laquelle elles ne peuvent prétendre, en raison de la puissance que la proposition de loi confère en l'état aux organisations syndicales patronales et aux

organisations interprofessionnelles.

La ratification par référendum de la seconde Constitution, à laquelle Alfred Jules-Julien s'est opposé lors du vote à l'Assemblée nationale du 28 septembre, entraîne l'élection en novembre 1946 d'une première Assemblée législative. Alfred Jules-Julien est de nouveau candidat dans la première circonscription du Rhône, au deuxième rang sur la liste conduite par Edouard Herriot ; la progression sensible de la liste radicale (78 849 voix sur 272 657 suffrages exprimés) assure sa réélection.

Alfred Jules-Julien retrouve la Commission des moyens de communication (1947) et de la Commission des affaires économiques (1946, 1950, 1951). Il siège aussi à la Commission de la défense nationale (1947), à la Commission de la justice et de la législation (1947) et à la Commission de la production industrielle (1949, 1950, 1951).

Son activité parlementaire se diversifie quelque peu ; Alfred Jules-Julien manifeste en particulier un vif intérêt, qui ne se démentira pas par la suite, pour le sort de ceux qui pendant la guerre se sont compromis avec l'occupant, déposant le 22 avril 1948 un rapport au nom de la Commission de la justice et de la législation sur le projet de loi complétant et modifiant l'ordonnance du 28 août 1944 sur les crimes de guerre. Mais l'essentiel de son attention se porte sur les questions économiques et commerciales ; il continue à prendre une part active aux discussions sur la composition et le fonctionnement du Conseil économique et social.

Alfred Jules-Julien fait partie des nouveaux visages du cabinet Queuille de septembre 1948 ; il assure jusqu'à la chute du ministère, le 24 octobre 1949, les fonctions de secrétaire d'Etat au commerce, sous l'autorité du ministre de l'industrie et du commerce Robert Lacoste. Après cette nouvelle expérience ministérielle, il reprend son activité de parlementaire à temps plein. Il dépose, le 7 décembre 1950, un rapport au nom de la Commission des affaires économiques sur le projet de loi créant l'Institut national de la propriété industrielle.

Au cours de cette première législature, Alfred Jules-Julien vote la confiance à Paul Ramadier, au moment de la crise avec les ministres communistes (4 mai 1947), vote contre le statut de l'Algérie (27 août), pour la nationalisation des écoles des houillères (14 mai 1948), pour le plan Marshall (7 juillet), pour le statut du Conseil de l'Europe et la ratification du Pacte atlantique (9 et 26 juillet 1949), et pour les projets de réforme électorale instituant le système des apparentements (avril et mai 1951).

Alfred Jules-Julien est de nouveau candidat aux élections législatives du 17 juin 1951 dans la première circonscription du Rhône ; la liste, toujours conduite par Edouard Herriot au nom du parti radical, du RGR et de l'UDSR, conclut un apparentement avec la liste de la SFIO, conduite par André Philip, la liste du MRP conduite par Maurice Guérin et la liste d'Union des indépendants, des paysans et des républicains nationaux conduite par Pierre Montel. Les quatre listes apparentées emportent quatre des huit sièges à pourvoir. Les quatre sièges restants échoient aux communistes Pierre Cot et Jean Cagne et aux gaullistes Jacques Soustelle et Edouard Charret. La liste radicale voit ses positions s'affaiblir, avec 50 303 voix sur 256 076 suffrages exprimés ; Edouard Herriot et Alfred Jules-Julien sont toutefois réélus.

Alfred Jules-Julien, porté par ses pairs à la vice-présidence de l'Assemblée nationale, siège à la Commission des finances (1951, 1953) et à la Commission de la presse (1954, 1955). Il est en outre nommé en août 1951 juge titulaire à la Haute cour de justice. Enfin, la Commission des finances le désigne pour représenter l'Assemblée nationale au sein de la Commission centrale de classement des débits de tabac, au sein de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises nationalisées et des sociétés d'économie mixte, et, en 1953, au sein de la Commission de coordination chargée des questions relatives à la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Alfred Jules-Julien est d'ailleurs l'auteur d'un avis présenté le 5 décembre 1951 au nom de la Commission des finances sur le projet de loi autorisant le président de la République à ratifier le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Remarquant notamment que la suppression des droits de douane induite par la création du marché commun « n'aura pas de conséquences appréciables du point de vue de nos finances publiques », et que le gouvernement, susceptible aux termes du traité d'être amené à prêter son concours financier au fonctionnement du marché commun, ne sera nullement contraint à le faire, et que, « dans les circonstances présentes, du fait de la pénurie, les cas où ce concours financier pourrait intervenir selon toute vraisemblance, ne se produiront pas », il formule un avis favorable à la ratification du traité.

Alfred Jules-Julien continue en outre à œuvrer pour que se ferment les plaies ouvertes pendant la guerre et l'occupation. Il dépose ainsi le 28 décembre 1951 une proposition de loi « portant amnistie à l'égard des étrangers appartenant à des pays neutres condamnés pour faits de collaboration avec l'ennemi ». Son activité parlementaire prend par la suite un tour éclectique marqué : il dépose le 9 avril 1952 un nouvel avis au nom de la Commission des finances sur le projet de loi portant création du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) de la France métropolitaine, dans lequel il souligne la nécessité de créer ce nouvel établissement public, et marque au passage l'intérêt qu'il y a lieu d'attacher à « l'extension des attributions du BRGM aux recherches pédologiques si précieuses pour l'agriculture française » ; il se préoccupe aussi de l'amélioration de la condition des aveugles, avec le dépôt, le 4 août 1955, d'une proposition de loi « tendant à organiser la protection générale des victimes de la cécité » et assurer leur « sécurité morale, économique et sociale ».

Au cours de cette législature, Alfred Jules-Julien s'oppose aux lois Marie et Barangé (septembre 1951), vote pour les projets gouvernementaux sur l'échelle mobile des salaires (8 juillet 1952), et, on l'a vu, pour la ratification du traité instituant la CECA (13 décembre 1951). Il vote la confiance aux cabinets Pinay (6 mars 1952), Laniel (26 juin 1953) et Mendès France (17 juin 1954), et approuve les accords de Genève qui mettent fin aux hostilités en Indochine (23 juillet). Le 30 août 1954, Alfred Jules-Julien vote la question préalable opposée par Edouard Herriot et le général Aumeran à la ratification du traité sur la Communauté européenne de défense. Il est de ceux qui, le 18 décembre, soutiennent encore Pierre Mendès France lors du scrutin sur l'Afrique du Nord à la suite duquel le gouvernement est renversé. Il préside la séance lors du vote de l'Assemblée qui investit Edgar Faure (23 février 1955).

Candidat au renouvellement de son mandat aux élections législatives du 2 janvier 1956, Alfred Jules-Julien n'est pas réélu. Il décède le 8 janvier 1977 à Lyon (Rhône).

Alfred Jules-Julien était commandeur de la Légion d'honneur et grand officier de l'Ordre national du Mérite.